

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit  
Le vingt-deux octobre  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2018**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 24**

**PRESENTS** : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme.

**ABSENTS** : Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal- M. TATTEVIN Frédéric.

**POUVOIRS** : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à M. OILLIC Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne à Mme DESMOTS Isabelle- Mme PERRONNEAU Claire-Lise à M. GUIHARD Alain- M. SEIGNARD Jérôme à M. DAVID Gérard

**Secrétaire de séance** : M. BOCENO Julien (élu à l'unanimité)

**Délibération n°2018D86** : Aménagement de la Place de l'église- Validation de l'avant-projet définitif (A.P.D.)

Par délibération n°2018D75 du 10 septembre 2018, le conseil municipal a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan et de la communauté de communes Arc Sud Bretagne pour financer le programme d'aménagement de la place de l'église.

Il est soumis à l'assemblée l'avant-projet définitif faisant ressortir un coût de travaux de 404 488,00 € H.T. soit 485 385,60 € T.T.C., hors réseaux. Le montant initial des travaux était évalué à 452 170,50 € H.T. soit 542 604,60 € T.T.C.

Le périmètre est inchangé. La partie Ouest comprendra la réfection de la chaussée. Le mur du parvis sera conservé.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cet avant-projet définitif.

Au cours du débat, il a été soulevé les observations suivantes :

**Délais et voies de recours** :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

M. FREOUR regrette que l'aménagement complet de la partie Ouest ne soit pas programmé. En réponse, il est précisé que ce n'est pas irréversible et qu'il sera toujours possible de réaliser les travaux si ceux-ci s'avéraient indispensables.

M. PRAT souligne que le mur côté Est présente un intérêt historique puisqu'il délimitait l'ancien cimetière.

Le projet ne nécessite pas de remise en état des réseaux. La commune est en attente d'un chiffrage de l'effacement du réseau électrique en façade. M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de participation de Morbihan Energies (SDEM).

Mme Isabelle DESMOTS regrette qu'il n'y ait pas de présentation de la partie Ouest en 3D.

Par ailleurs, il est précisé que le nombre de places de stationnement sera identique à la situation actuelle. Les indications des parkings réservés à tel commerce devront être supprimées dans un souci d'équité (exemple l'indication du parking réservé à la supérette).

La signalisation des commerces et de certains bâtiments dans le bourg devra être actualisée.

Les élus du groupe minoritaire regrettent qu'il n'y ait pas de plan de financement reprenant le nouveau chiffrage de 404 488,00 € H.T. soit 485 385,60 € T.T.C.

M. le Maire répond que le plan de financement prévisionnel diffère de celui présenté lors de la séance du 10 septembre au niveau du montant des travaux hors réseaux revu à la baisse. Les recettes sont recalculées sur les mêmes bases en fonction de ce nouveau montant.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

**DEPENSES T.T.C.**

Frais d'étude	8 862,00 €
Relevé topographique	7 290,00 €
Inspection réseau eaux pluviales	2 376,00 €
Maîtrise d'œuvre	30 786,00 €
Travaux	485 385,60 €
	=====
<b>TOTAL</b>	<b>534 699,60 €</b>

**RECETTES**

Subvention département	111 395,00 €
Fonds de concours Arc Sud Bretagne	50 000,00 €
Fonds de compensation de la TVA	87 712,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Autofinancement	185 592,60 €
	=====
	<b>534 699,60 €</b>

Le conseil municipal, après délibération,  
Vu la délibération n°2018D75 du 10 septembre 2018,  
Vu l'avant-projet définitif,

- Valide par 18 voix « Pour », 6 voix « Contre » l'avant-projet définitif de l'aménagement de la place de l'église.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien-  
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.